

Nom du produit: AEROSIL® R 202

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
AEROSIL® R 202

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique: Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium
Formule chimique: -
Numéro d'identification UE -
N° CAS 67762-90-7
N°CE -
N° d'enregistrement REACH 01-2119379499-16-0000 (TPR)

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Selon le décret REACH (CE) 1907/2006, cette substance/ce mélange contient des nanoformes.

Le produit ne correspond pas à la définition « Nanomatériel » ou « engineered nanomaterial » selon le décret relatif aux produits cosmétiques (CE) 1223/2009 et le décret relatif à l'information sur les produits alimentaires ((CE) 1169/2011)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent de revêtement
Produit d'étanchéité
Agent de renforcement cosmétique

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany
Téléphone : +49 6181 59 4787
E-mail : sds-hu@evonik.com

Fournisseur national
Evonik International AG
Zollstrasse 62
CH-8005 Zürich

Téléphone: +41 44 274 31 01

Nom du produit: AEROSIL® R 202**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

Tox Info Suisse: Tel. 145
De l'étranger: +41 44 251 51 51**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**Dangers pour l'environnement**Risques chroniques pour
l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.**2.2 Éléments d'étiquetage****Déclaration(s) de risque:**H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.**Conseils de Prudence****Prévention:**

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Evacuation:P501: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée,
conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/
internationale.**2.3 Autres dangers****Données de PBT/vPvB**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom du produit: AEROSIL® R 202

Désignation chimique	Silicones et siloxanes, produits de reaction dimethyl avec le dioxyde de silicium
Numéro d'identification UE:	
N° CAS:	67762-90-7
N°CE:	
N° d'enregistrement REACH:	01-2119379499-16-0000 (TPR)

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Silicones et siloxanes, produits de reaction dimethyl avec le dioxyde de silicium		67762-90-7		01-2119379499-16;	Aucune information disponible.	
octaméthylcyclotétrasiloxane	0,01 - <0,1%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36;	Toxicité Aquatique (Chronique): 10	##

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Silicones et siloxanes, produits de reaction dimethyl avec le dioxyde de silicium	Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,01 mg/l Poussière ou brouillard Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucun(e)
octaméthylcyclotétrasiloxane	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 1: H410 Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 36 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucun(e)

CLP: Règlement n° 1272/2008

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Selon le décret REACH (CE) 1907/2006, cette substance/ce mélange contient des nanoformes.

Nom du produit: AEROSIL® R 202

Le produit ne correspond pas à la définition « Nanomatériel » ou « engineered nanomaterial » selon le décret relatif aux produits cosmétiques (CE) 1223/2009) et le décret relatif à l'information sur les produits alimentaires ((CE) 1169/2011)

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles possibles: toux, étournelements Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Contact oculaire:	Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Aucuns connus.
Dangers:	Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
--------------------	--

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche. Adapter le produit d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau à pleine puissance pour éviter une dispersion et une propagation de l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, dégagement possible de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, produits de décomposition organiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Nom du produit: AEROSIL® R 202**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières.
- 6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures techniques:** Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration.
- Ventilation locale/totale:** Aucune information disponible.
- Conseil de manipulation en toute sécurité:** Le cas échéant: Système d'aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.
- Mesures à prendre pour éviter le contact:** Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions d'un stockage sûr:** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Si des travaux de réparation sont nécessaires sur l'installation de production (travaux de soudage p. ex), la zone où la réparation sera effectuée doit être pratiquement dépourvue de produit. Protéger contre la chaleur et les rayons du soleil. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage sûrs:** Aucune information disponible.

Nom du produit: AEROSIL® R 202

7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Type d'exposition	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	TWA		4 mg/m ³	SUVA (08 2023)

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
octaméthylcyclotétrasiloxane	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Inhalation	Locale, long terme; 13 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 73 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 13 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 3,7 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Locale, long terme; 73 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
octaméthylcyclotétrasiloxane	Sédiments (eau douce)	3 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	1,5 µg/l	
	Terre	0,84 mg/kg	Terre
	Aquatique (eau de mer)	0,15 µg/l	
	Station d'épuration	10 mg/l	
	Prédateur	41 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration. voir aussi section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition de poussières: lunettes masques

Protection des Mains:

Informations supplémentaires: Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu, caoutchouc, cuir.

Nom du produit: AEROSIL® R 202

Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas valables pour les solides non dissous/les poussières.

Protection de la peau et du corps:	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection respiratoire:	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2
Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contrôles environnementaux:	voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

État:	solide
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non applicable
Point de fusion:	Non applicable Décomposition
Point d'ébullition:	Non applicable Décomposition
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Non applicable (solide)
Température d'auto-inflammabilité:	Approximatif 460 °C Méthode: VDI 2263
Température de décomposition:	> 300 °C
pH:	4 - 6 (20 °C) Concentration: 40 g/l 1: 1 dans suspension
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Non applicable (solide)
Viscosité, cinématique:	Non applicable (solide)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	> 1 mg/l
Taux de dissolution:	faible vitesse de dissolution
Coefficient de partition (n-	Non applicable

Nom du produit: AEROSIL® R 202

octanol/eau):

Stabilité de la dispersion: Evaluation: faible stabilité de dispersion

Pression de vapeur: Non applicable

Densité relative: Aucune information disponible.

Densité: Approximatif
2 g/cm³ (20 °C)

Tension de vapeur (air = 1): Non applicable

Caractéristiques de la particule

Granulométrie: Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.

Répartition de la taille des particules: La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d₅₀, basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.

Empoussiérage: Éviter la formation de poussières.

Surface spécifique: Aucune information disponible.

Charge de surface/Potentiel zêta: Aucune information disponible.

Evaluation: Evaluation: Selon le décret REACH (CE) 1907/2006, cette substance/ce mélange contient des nanoformes. Le produit ne correspond pas à la définition « Nanomatériel » ou « engineered nanomaterial » selon le décret relatif aux produits cosmétiques (CE) 1223/2009) et le décret relatif à l'information sur les produits alimentaires ((CE) 1169/2011)

Forme: Forme: sphéroïdal

Crystallinité: Crystallinité: amorphe

Traitement de surface: Propriétés de la particule enduite: hydrophobe
Traitement de surface /Revêtements: Oui

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: N'est pas attendu en raison de la structure

Peroxydes: Non applicable

Propriétés explosives de la poussière: Non sujet à un coup de poussière

Taux d'évaporation: Non applicable

Énergie minimale d'ignition: >
10 kJ
Méthode: VDI 2263

Nom du produit: AEROSIL® R 202**Poids moléculaire:**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
10.4 Conditions à éviter:	L'hydrophobie disparaît à des températures > 300 °C.
10.5 Matières incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)**Ingestion**

Produit:	DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 401, (Analogie)
Composants:	
Silicones et siloxanes, produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium	DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 401, (Analogie)
octaméthylcyclotétrasiloxane	DL 50, Rat, mâle, > 5.000 mg/kg, OECD 401

Contact avec la peau

Produit:	DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg, (Analogie)
Composants:	
Silicones et siloxanes, produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium	DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg, (Analogie)

Nom du produit: AEROSIL® R 202

octaméthylcyclotétrasiloxane DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 402

Inhalation

Produit: CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, OECD 436, Poussière ou brouillard, (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, Poussière ou brouillard, OECD 436, (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable

CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, 36 mg/l, OCDE 403, Vapeur Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Produit: NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, mâle, Oral.e.aux.es, 28 day, 7 jours par semaine, >= 1.000 mg/kg, Pas d'effets négatifs. (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, mâle, Oral.e.aux.es, 28 day, 7 jours par semaine, >= 1.000 mg/kg, Pas d'effets négatifs. (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 1,8 mg/l, Toxicité subchronique

LOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 8,5 mg/l, chronique

NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 0,36 mg/l, Toxicité subaiguë

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: OECD 404, (Lapin), Non irritant, (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium Non irritant, OECD 404, Lapin, (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane Non irritant, OECD 404, Lapin

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: analogue à la méthode OECD, Lapin, Non irritant, (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium Non irritant, analogue à la méthode OECD, Lapin, (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane Non irritant, OECD 405, Lapin

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané., (Analogie)
 Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané., (Analogie)

Composants:

Nom du produit: AEROSIL® R 202

Silicones et siloxanes, produits de reaction dimethyl avec le dioxyde de silicium octaméthylcyclotétrasiloxane	test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané., (Analogie) Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané., (Analogie) Magnusson et Kligman., OCDE 406, Lapin, N'est pas un sensibilisateur cutané. Test de sensibilisation, Humain, N'est pas un sensibilisateur cutané. Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.
--	---

Cancérogénicité

Produit: Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Composants:
 Silicones et siloxanes, produits de reaction dimethyl avec le dioxyde de silicium octaméthylcyclotétrasiloxane
 Aucune indication quant à un effet cancérigène.
 Aucune information disponible.

Mutagenicité des Cellules Germinales

aucune indication quant à un effet mutagène

In vitro

Produit:
 Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif, (Analogie)
 Test de mutation du gène, OECD 490: , négatif, (Analogie)
 Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif, (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de reaction dimethyl avec le dioxyde de silicium octaméthylcyclotétrasiloxane	Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif, (Analogie) Test de mutation du gène, OECD 490: , négatif, (Analogie) Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif, (Analogie) Test de Ames, OCDE 471: , négatif Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif
--	--

In vivo

Produit: Aberration chromosomique, OECD 475, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif, (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de reaction dimethyl avec le dioxyde de silicium octaméthylcyclotétrasiloxane	Aberration chromosomique, OECD 475, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif, (Analogie) Test du micronoyau, OECD 474, Inhalation – vapeurs, Rat, négatif Aberration chromosomique, OECD 478, Oral.e.aux.es, Rat, négatif Aberration chromosomique, OECD 475, Inhalation – vapeurs, Rat, Féminin, Masculin, négatif
--	---

Toxicité pour la reproduction

Produit: pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Composants:
 Silicones et siloxanes, produits de reaction dimethyl avec le dioxyde de silicium
 pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Nom du produit: AEROSIL® R 202

octaméthylcyclotétrasiloxane Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium Pas d'indications de propriétés critiques
octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium Pas d'indications de propriétés critiques
octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Non applicable

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium Non applicable
octaméthylcyclotétrasiloxane Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Autres informations

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité:**

Nom du produit: AEROSIL® R 202

Risques aigus pour l'environnement aquatique:**Poisson**

Produit: CL 50, Brachydanio rerio, 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium CL 50, Brachydanio rerio, 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane CL 50, Oncorhynchus mykiss, 96 h, > 22 µg/l US-EPA-méthode NOEC, Oncorhynchus mykiss, 96 h, 22 µg/l US-EPA-méthode

Invertébrés Aquatiques

Produit: CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC, Daphnia magna, 48 h, 15 µg/l US-EPA-méthode
CE50, Daphnia magna, 48 h, > 15 µg/l US-EPA-méthode

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l (OCDE 201) (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l (OCDE 201) (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode)
CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209, (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209, (Analogie)

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium Aucune information disponible.

Nom du produit: AEROSIL® R 202

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC, Oncorhynchus mykiss, 93 jr, 4,4 µg/l, US-EPA-méthode

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Silicones et siloxanes, Aucune information disponible.

produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC, Daphnia magna, 21 jr, 15 µg/l, EPA OTS 797.1330
 Concentration minimale avec effet observé, Daphnia magna, 21 jr, 15 µg/l, EPA OTS 797.1330
 CE50, Daphnia magna, 21 jr, > 15 µg/l, EPA OTS 797.1330

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Silicones et siloxanes, Aucune information disponible.

produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium

octaméthylcyclotétrasiloxane NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): < 22 µg/l (US-EPA-méthode)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209, (Analogie)

Composants:

Silicones et siloxanes, CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209, (Analogie)

produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Biodégradation

Produit: Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux substances anorganiques.

Composants:

Silicones et siloxanes, Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux substances anorganiques.

produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium

octaméthylcyclotétrasiloxane 3,7 %, 28 jr, OECD 310, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Non attendu.

Composants:

Silicones et siloxanes, Non attendu.

produits de réaction dimethyl avec le dioxyde de silicium

Nom du produit: AEROSIL® R 202

octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Non applicable

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium, Non applicable
octaméthylcyclotétrasiloxane 6,488, 25,1 °C, OECD 123

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium, Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.
octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium, Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée
octaméthylcyclotétrasiloxane PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Silicones et siloxanes, produits de réaction diméthyl avec le dioxyde de silicium, Aucune information disponible.
octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:**Autres dangers**

Produit: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les propriétés représentant un risque pour l'environnement de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".

Nom du produit: AEROSIL® R 202

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	Examinez toutes les réglementations locales et fédérales sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.
Emballages Contaminés:	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II,

Nom du produit: AEROSIL® R 202

Nouvelles substances: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	70 3 40

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	0,01 - <0,1%

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	0,01 - <0,1%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Nom du produit: AEROSIL® R 202**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	0,01 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

Règlements internationaux**Protocole de Montréal**

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations**Abréviations et acronymes:**

SMAK: Suisse. VLEP. Valeurs limites sur le lieu de travail, selon la SUVA, telle qu'amendée.

SMAK / TWA: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des

Nom du produit: AEROSIL® R 202

marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Informations de révision Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité: Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.